

M. Knight: Non. Je voudrais qu'on soustraie toute cette sale question à la compétence du Parlement et qu'on le confie à d'autres.

L'hon. M. Harris: C'est là une autre affaire.

M. Knight: En ce qui concerne le bill n° 111, j'ai un mot à dire à propos des enquêteurs. J'ai une question à poser au parrain de ces bills. Je sympathise beaucoup avec le député. Je sais qu'il accomplit ce qu'il tient pour un devoir public. Il faut bien que quelqu'un se charge de ce travail ingrat, sous le régime de notre législation actuelle et c'est lui la victime, à contre-cœur, mais victime tout de même. Je me considérerais comme tel si j'étais à sa place. Je voudrais savoir cependant s'il tient ces gens qu'on appelle enquêteurs pour des personnes honnêtes, au-dessus de tout soupçon. La conscience m'a pas mal tenaillé ces cinq dernières années, non seulement parce qu'en tant que député je dois m'occuper de façon aussi hypocrite et grotesque de ces questions mais aussi parce qu'en ma qualité de membre du comité du Règlement de la Chambre je dois accorder aux intéressés une dispense spéciale pour leur permettre de se faufiler, pour ainsi dire, de faire valoir leur requête même quand ils ne se sont pas conformés au règlement en ce qui a trait au temps prescrit pour la présentation des requêtes.

Je n'ai pas lu grand chose, je le reconnais, de ce témoignage; mais j'en ai lu assez pour me convaincre que ces enquêteurs en tant que classe, ne sont pas des gens à qui j'oserais prêter de l'argent ou dont je prendrais la parole dans aucune circonstance.

Une voix: Des parasites.

M. Knight: "Des parasites" dit l'honorable député. Ce sont des gens qui mouchardent ici et là au milieu de la nuit et placent des allumettes contre les portes de chambres à coucher, ou se promènent munis de papier gommé, ce se produit collait...

Une voix: "Scotch tape".

M. Knight: ...pour en coller sur les portes.

M. Dickey: La jalousie ne mène nulle part.

M. Knight: Personne ne m'a prouvé, dans ce cas-ci, que ce morceau de papier gommé n'a pas été remplacé par un autre. Je n'en vois aucune preuve. On dit qu'il était là à neuf heures et qu'il y était aussi à minuit. Soit. Ils ont dit qu'ils avaient regardé de temps en temps pour voir si le papier gommé n'avait pas été enlevé; mais, quant à eux, il était encore là.

M. Stick: L'avait-on placé sur le trou de la serrure?

[L'hon. M. Harris.]

M. Knight: Je voudrais signaler à votre attention comment cet enquêteur se souciait de la vérité ou du mensonge dans ce cas particulier. Voici sa méthode. Il a frappé à cette porte, comme l'a dit le député de Rosetown-Biggan, et il a commencé par mentir. Il a dit: J'ai occupé cette chambre il y a deux jours. J'y ai oublié mon paletot. Puis-je entrer le prendre?

Une voix: C'était un imperméable.

M. Knight: Très bien, c'était son imperméable. De toute façon, c'était un mensonge, mais qu'on semble excuser lorsqu'il s'agit d'affaires de ce genre. C'est la manière habituelle de procéder. A mon sens, un tribunal ne devrait pas croire les enquêteurs qui procèdent de cette façon, que ce soit n'importe quel genre de tribunal, le parlement ou encore un tribunal spécial institué pour entendre ces causes.

La manière de procéder de ce tribunal est plutôt étrange. C'est une façon plutôt bizarre et détournée d'obtenir un divorce. Pour ma part et du point de vue de la conscience, je ne vois pas la différence entre instituer un tribunal provincial de divorce, qui réglerait ces cas d'une façon honorable et digne, et excuser la Chambre des communes qui accorde ces divorces par des moyens détournés. A mon avis, on ne fait que fendre les cheveux en quatre et établir des distinctions trop subtiles à mon gré. Je respecte entièrement les opinions de ceux qui s'opposent au divorce pour des motifs d'ordre religieux ou en raison de leur conscience, ou les deux à la fois. Je suis convaincu que bien des membres du parti ministériel sont tout à fait sincères à ce sujet. Cependant, ils pourraient le démontrer d'une façon à la fois simple et manifeste. Je vois parfois des membres du parti ministériel, qui s'opposent au divorce,—et je répète que je respecte leurs opinions et leurs vues,—crier "adopté, adopté" d'un coin de la bouche quand la Chambre est saisie de ces bills, puis crier de l'autre coin de la bouche "sur division" quand elles sont mises aux voix. Je me demande alors s'ils sont vraiment sincères.

A mon sens, les deux sont antinomiques. Je ne dis pas que celui qui crie "sur division" soit le même qui dit "adopté, adopté". Je soutiens que certains vis-à-vis disent "adopté, adopté" dans le dessein de faire adopter le bill avec le moins de difficulté possible, tandis que d'autres disent "sur division". Ainsi que le ministre des Travaux publics l'a dit l'autre jour,—il l'a dit très sincèrement et j'en suis bien sûr,—il vote contre chacun de ces projets de loi. Mais il n'en a pas l'occasion. Il se borne à dire "sur division", pendant que ses amis grognent "adopté, adopté, adopté".